

Le 27 mars dernier la première réunion d'information du SyNaPeS s'est tenue au Sénat en présence de J-C Mailly et Christian Grolier (FGF). Philippe Grenier (Syndicat FO de l'Assemblée Nationale) était également présent.



Jean-Claude a fait une intervention très appréciée sur les valeurs de FO. Christian a parlé plus spécifiquement de l'exercice syndical dans la fonction publique.

Philippe nous a ensuite présenté le dialogue social en place à l'assemblée Nationale, conforme à de rares exceptions près à celui en vigueur dans la fonction publique d'État et dans la Magistrature.

Ces syndicalistes expérimentés ont tous été très surpris de voir à quel point les camarades du SyNaPeS œuvrent dans ce qu'il convient d'appeler une « zone de non-droit syndical » !

Jean-Benoît, du SyNaPeS, nous a énoncé les règles définissant le dialogue social au Sénat. Il s'agit d'une réforme de.....2016-2017, visant à « réformer les règles du dialogue social au Sénat » dans le cadre de l'organisation des premières (sic !) élections professionnelles du Sénat.

Et voilà ce que ça donne :

- ☞ Pas de local personnel, 20h de délégation mensuelles par mois, sur 10 mois MAXIMUM, pas de téléphone, un seul (petit) panneau d'affichage, pas le droit de faire des réunions dans les services, pas d'autorisation de se rendre au congrès de la fédération etc etc....

- ☞ Et surtout : l'autorisation donnée à tout syndicat, association ou amicale (oui oui !) quelle qu'elles soient de présenter une liste aux premières élections professionnelles. L'amicale bouliste pour la défense des intérêts des personnels boulistes du Sénat pourrait présenter une liste, si si !

La bonne nouvelle c'est que le personnel présent à cette réunion a été très intéressé et les retours sont plutôt positifs.

Le combat pour la mise en place d'un droit syndical cohérent continue. Les trois syndicats généralistes du Sénat (FO-CGT-FGAF) vont saisir le Président du Sénat sur les conditions d'exercice du droit syndical dans la « maison du droit ».

A suivre...